

**RD 914 – RN 314 - REQUALIFICATION
URBAINE DU BOULEVARD DE LA
DEFENSE ET DE LA RUE FELIX EBOUE
ENTRE L'AVENUE ARAGO A
NANTERRE ET LE BOULEVARD
CIRCULAIRE A PUTEAUX**

Dossier d'enquête publique

1 SOMMAIRE GENERAL

Pièce A : Objet de l'enquête – Informations juridiques administratives

Pièce B : Plan de situation

Pièce C : Notice explicative

Pièce D : Plan général des Travaux

Pièce E : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Pièce F : Appréciation sommaire des dépenses

Pièce G : Etude d'impact

- ✓ Préambule
- ✓ Résumé non technique
- ✓ Appréciation des impacts du programme
- ✓ Analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet
- ✓ Principales solutions de substitution examinées et raison pour lesquelles le projet présenté a été retenu
- ✓ Description du projet
- ✓ Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme du projet sur l'environnement et la santé – Mesures pour éviter, réduire ou compenser ces effets
 - Analyse des effets du projet pendant la phase travaux et mesures pour éviter, réduire ou compenser ces effets
 - Analyse des effets du projet pendant la phase exploitation et mesures pour éviter, réduire ou compenser ces effets
 - Addition et interaction des effets entre eux
 - Synthèse des effets du projet sur l'environnement et la santé et des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces effets
 - Estimation des dépenses des mesures d'insertion environnementales
 - Les modalités de suivi des mesures
 - Analyse des coûts collectifs des pollutions et des nuisances et avantages induits pour la collectivité, évaluation des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet
- ✓ Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

- ✓ Compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable et son articulation avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R.122-17
- ✓ Evaluation d'incidences Natura 2000
- ✓ Présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées pour réaliser l'étude
- ✓ Auteurs des études

Pièce H : Dossier de mise en compatibilité du PLU de Courbevoie

Pièce I : Dossier d'enquête parcellaire

Pièce J : Classement/déclassement des voies

Pièce K : Avis de l'Autorité Environnementale et réponses du Maître d'ouvrage

Pièce L : Annexes

- **ANNEXE 1** : « Opération RN 314/RD 914 – mise à double sens » – décision d'opportunité du 18 août 2015
- **ANNEXE 2** : Convention de coordination et de partenariat, relative à la réalisation des études pré-opérationnelles de mise à double sens de la RD 914 et de la RN 314, entre le département des Hauts-de-Seine et l'EPA La Défense Seine-Arche.
- **ANNEXE 3** : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Etat-Epadesa, du 22 avril 2016, en vue des études de mise en double sens de la RN 314 dans la section boulevard Circulaire- A14 dans le cadre d'une mise à double sens de la RD 914 jusqu'à l'Avenue Arago
- **ANNEXE 4** : Arrêté du 12 mai 2014 sur le lancement de la concertation préalable du projet de requalification et de mise à double sens de la RD 914 et de la RN 314 entre l'Avenue Arago (RD 131) et le boulevard Circulaire de La Défense à Nanterre, Courbevoie et Puteaux conjointement avec l'Epadesa
- **ANNEXE 5** : Délibération du Conseil d'Administration de l'Epadesa sur le lancement de la concertation préalable aux travaux de mise à double sens de la RN 314 et de la RD 914 du 13 Juin 2014
- **ANNEXE 6** : Approbation du bilan de concertation du département des Hauts-de-Seine et décision de lancement de la procédure d'enquête publique du 11 décembre 2014
- **ANNEXE 7** : Approbation du bilan de concertation par le Conseil d'Administration de l'Epadesa du 20 Janvier 2015
- **ANNEXE 8** : Délibération du département des Hauts-de-Seine sur le lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité du 21 Septembre 2015
- **ANNEXE 9** : Décision de la DRAC sur l'absence de prescriptions archéologiques relatives au projet d'aménagement de la RD 914 et de la RN 314 06/12/2014 de la DRAC, du 6 décembre 2014
- **ANNEXE 10** : Guide de bonne tenue de chantiers du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- **ANNEXE 11** : Charte des Chantiers à Faibles Nuisances de l'Epadesa